**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 67 (1922)

Heft: 3

**Artikel:** À la recherche d'une nouvelle discipline [fin]

Autor: Cingria

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-340551

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVII<sup>e</sup> Année N° 3 Mars 1922

## A la recherche d'une nouvelle discipline.

(Fin.)

D'aucuns, à lire notre critique du service de garde, auront clamé à la destruction de toute discipline militaire. Erreur. C'est au contraire parce que je désire de tout cœur le maintien d'une bonne armée, et partant de la discipline, que je m'élève contre des mesures qui, appliquées à l'instruction des soldats, ne peuvent que nuire au prestige de l'armée. J'admets hautement cette qualité morale de la discipline qui porte le citoyen libre à obéir entièrement à un chef dont il reconnaît le pouvoir absolu et par conséquent la supériorité indiscutable. Je n'entends en aucune façon m'associer à ces journalistes qui sont à l'affût de tout ce qui peut abaisser l'officier. J'estime même que sous les drapeaux, l'officier doit constituer une sorte de caste, une aristocratie au sens étymologique du terme. Il appartient en effet à une classe d'individus plus instruite, plus expérimentée que les soldats qu'il commande; c'est même à ce titre qu'il les commande ; n'a-t-il pas été choisi parce que supérieur à ses hommes, plus apte au commandement, observant mieux, plus prompt à décider, plus entraîné au combat, au travail, à l'étude ? Ce choix même lui vaut l'obéissance des soldats, admise par eux, comme dans un club de football les jeunes gens admettent l'autorité absolue de l'arbitre dans tous les exercices auxquels ils prennent part.

La discipline militaire est le moyen d'obtenir, de gré ou de force, ce consentement absolu des sous-ordres, cet abandon de leur liberté aux quelques individus désignés pour commander l'armée. C'est aussi le moyen de développer les instincts animaux de l'homme pour sa défense, pour la chasse, pour la conservation de l'espèce et, à cet effet, pour la destruc-

tion de l'ennemi; mais, en même temps, en tempérant ces forces, comme on règle la violence d'un torrent par l'emploi d'une turbine.

Jusqu'en nos temps, l'initiation à la discipline militaire a été facilitée par la survivance des habitudes créées par les anciens régimes politiques. Sur des hommes encore mal réveillés de l'obéissance absolue aux pouvoirs de droit divin, il était aisé de greffer l'obéissance passive aux ordres d'une caste.

Dans les armées mercenaires l'éducation à l'obéissance était beaucoup moins nécessaire. Puisqu'il s'agissait, pour celui qui s'engageait, d'un pacte accepté librement, l'obéissance devenait pour le soldat, aussitôt revêtu l'uniforme, une condition d'existence à laquelle rien ne pouvait le soustraire. Quant au développement de l'instinct guerrier, il était plus facile à réaliser chez des individus attirés par vocation ou misère vers le métier des armés que chez des jeunes gens, domptés et domestiqués par l'école et la société comme le sont nos recrues d'aujourd'hui.

Dans les Etats de l'Europe où, au XVIIIe siècle, la civilisation avait atteint un degré de perfection bourgeoise qui détournait les hommes du métier des armes, les régiments suisses, espagnols, croates, irlandais et hongrois composaient l'élément principal des armées. Les autres régiments étaient ouverts aux résidus peu civilisables de la nation. Tous ceux qui, par hérédité, conservaient en eux le goût invincible de l'aventure, de la lutte à main armée, et aussi de l'obéissance passive, trouvaient dans les engagements volontaires le genre de vie qui satisfaisait leurs instincts. Mais, ces régiments levés dans le pays, leurs concitoyens ne les estimaient guère, s'ils ne les méprisaient.

Après la Révolution française, lorsqu'on renonça, du moins nominalement, à ce système d'engagement pour le remplacer par la conscription, le problème de l'éducation militaire du citoyen par la discipline surgit du nouvel état de choses. Or, depuis 89 à ce jour, on peut bien dire que jamais on n'a tenté de le résoudre franchement.

Qu'il en ait la vocation ou non, tout citoyen apte à sup-

porter les fatigues du service militaire doit apprendre le métier de soldat et le pratiquer un certain temps. C'est-à-dire qu'à partir de l'âge de 20 ans, tout citoven doit être prêt à obéir à des hommes qui sont ses égaux devant la loi tout en étant constitués par elle en groupe dominant dans de certaines circonstances. Et le même citoyen, qu'il soit destiné à devenir marchand, banquier, paysan, poète, électricien ou avocat, doit à partir de ce moment comprendre qu'il peut être appelé, sous le commandement de ce groupe, à tirer sur d'autres hommes, à brûler, à détruire, à vaincre en un mot par la force, la ruse et les moyens mécaniques tout ce que la nation lui désignera comme ennemi; ceci au moment où il sort des écoles, où ses maîtres lui ont appris à refouler le plus possible les instincts primitifs et guerriers qui sommeillent encore souvent chez l'enfant, en lui montrant que la persistance de ces instincts est un obstacle à la concorde qui doit régner dans la société.

Nous sommes habitués, par tradition, à admettre ce brusque changement de méthode dans l'éducation du jeune homme civilisé. Mais si l'on réfléchit un peu aux contradictions qu'il présente, on ne peut que constater son absurdité.

Je suis citoyen, je suis libre, maître absolu de moi-même, tant que je ne nuis pas à mon prochain; je n'ai pas de maîtres légaux. Une fois ma majorité atteinte, je n'ai autour de moi que des égaux. L'école, les journaux, les mœurs, les discours patriotiques, les conversations, les affiches, la plupart des livres me le rappellent à chaque instant. D'autre part, le christianisme, compliqué de la morale laïque, qui s'en inspire en le reniant, et de la morale sociale qui applique certains de ses principes en les déformant un peu, m'a dicté comme idéal, d'être un homme doux, humble, pacifique non seulement respectueux de mon prochain, mais l'aimant comme moimême.

Sur cette double assise de l'éducation chrétienne et de l'éducation civique, on essaye de greffer, sans en expliquer ni l'origine ni la nécessité, l'idée qu'il est du devoir de chaque homme d'apprendre, en certaines circonstances, à obéir, à n'être plus l'égal de certains autres hommes et à tuer.

Comment après cela s'indigner si des esprits simples et droits se retournent vers les applications simplistes des théories égalitaires et se refusent aux obligations du service militaire?

Seulement, comme la nature a prévu parmi les hommes des inégalités de force et d'intelligence dont le jeu ménage, dans la société, des classes qui préexistent aux dogmes égalitaires, les antimilitaristes disparaissent tués ou vaincus, et l'obligation du service militaire se présente de nouveau à chaque citoyen. Avec elle, la question se pose chaque fois de savoir si cette obligation imposée à tous les citoyens demeure vraiment compatible avec la société actuelle.

Quelques-uns résolvent la question à la façon des disciples de l'Action française, en mettant en doute l'acquis de la Révolution. Les doctrines de 89, disent-ils, demandent à être revisées ; rien ne nous prouve leur nécessité scientifique ; reprenons la marche de la civilisation avant les désordres de cette époque embrouillée, et peut-être v verrons-nous plus clair. Leur raisonnement ne manque pas de logique ni de clarté. Mais leurs doctrines ne sont pas toujours applicables à des pays autres que la France, et cette façon d'éviter le problème sort du cadre objectif de notre étude. D'autres me diront que j'ai tort d'accuser le christianisme de tendre à supprimer le service militaire et me rappelleront que le christianisme intégral n'a jamais consenti à proclamer l'égalité comme un dogme. J'en suis parfaitement convaincu. Je suis sûr que si l'on suivait le principe du christianisme, sans v mêler les dogmes de 89, on n'aurait pas besoin de tenir compte de la difficulté d'opposer une discipline militaire à l'esprit de liberté absolue des jeunes citoyens. Mais nous sommes si loin de là, qu'il est difficile, dans les aspirations actuelles de la société, de distinguer ce qui doit être attribué au christianisme, de ce qui nous a été légué par les doctrines laïques de la Révolution française.

Revenons donc à la question comme elle se pose actuellement, et sans recourir, pour la résoudre, à une réaction ou à un bouleversement social.

Commençons par constater que dans notre civilisation la

guerre existe encore. Ensuite que, par l'effet de l'éducation, le monde moderne croit à la liberté absolue de l'individu et à l'égalité de tous les citoyens entre eux et devant la loi. Enfin que certains principes dus au christianisme combattent encore de nos jours, chez l'individu, les instincts de destruction, de meurtre et de rapine qui prédisposent les sauvages à l'état guerrier. Pourtant, et bien qu'elle soit soumise à ce régime qui semble contredire à tous ses principes, l'armée a vécu dans toutes les nations civilisées, et vit encore. Mais cette vie dépend d'un prestige ancien, d'une sorte de mirage, et actuellement, chez des hommes qui de plus en plus prennent conscience des droits que leur a accordés la Révolution française, ce mirage a de moins en moins d'influence.

La guerre mondiale a relevé un instant, devant le danger, ce prestige chancelant. Mais, maintenant que le péril est passé, on accorde moins de crédit à l'armée et à ses chefs. C'est dans ces conditions qu'il faut aborder le problème. Comment réformer la discipline militaire de manière à ce que le citoyen accepte librement de lui être soumis ?

\* \*

Les armées de mercenaires et celles du XIXe siècle qui ont recueilli leur tradition ont imaginé, pour obtenir l'obéissance absolue du soldat, divers moyens physiques, mécaniques ou moraux. Nous en appliquons encore, basés sur la crainte des punitions, ou sur le dressage, ou sur l'habitude. D'autres agissent par l'appel adressé à l'honneur professionnel, à l'amour-propre national, à certains sentiments moraux. D'autres enfin agissent par l'impression à produire sur les foules, tels les cérémonies du service de garde, les honneurs rendus aux officiers, les défilés de troupes en musique, les grandes revues. Il faut ajouter à ces procédés l'éducation militaire technique et spécialisée, l'instruction professionnelle, l'entraînement sportif, moyens qui jusqu'ici n'ont pas joui d'un grand crédit chez certains membres de notre corps d'instruction, mais qui, certainement, dans la discipline de l'avenir, prendront le pas sur les autres.

C'est par l'ensemble de ces moyens qu'on obtient la dis-

cipline d'une armée. Tous, même ceux qui semblent les pires, comme le dressage, ou la peur des punitions, ont répondu, un jour ou l'autre, à un besoin ; tous peuvent encore de nos jours se justifier. Aussi, pour l'instant et pour longtemps sans doute, il ne saurait être question d'en abandonner aucun. Seulement, dès maintenant, il serait nécessaire d'en modérer et régler l'usage et surtout de supprimer ce qu'ils peuvent comporter d'inutile, d'abusif, de bêtement traditionnel.

L'exemple tiré des paragraphes qui réglementent le service de garde montre ce que j'entends par là. Puis il conviendrait aussi d'étudier dès maintenant comment à certains de ces moyens d'autres pourraient être substitués, conseillés par l'enseignement technique ou sportif, la discipline des équipes des usines ou des syndicats. Fort de cette étude, on arriverait peut-être à dégager les principes d'une discipline nouvelle qui, prévenant la crise, amènerait insensiblement les citoyens à accepter plus librement les charges et les devoirs du service militaire.

\* \*

Quand bien même le soldat de l'ancien régime s'engageait à obéir jusqu'à la mort à la discipline du régiment dont il acceptait de porter les couleurs, la mobilité propre au caractère humain et le désagrément d'être esclave de la décision d'un jour portaient la plupart des mercenaires à chercher à échapper le plus possible à la contrainte de cette discipline. Au moment du danger, les mêmes sentiments pressaient beaucoup d'entre eux à éviter le péril ou à donner le moindre effort pour la cause que souvent la misère les avait forcés d'adopter.

Ce fut pour parer à cette tendance que les chefs des armées de mercenaires semblent avoir inventé la méthode du dressage. Par ce moyen, combiné avec la peur des punitions corporelles et de la peine de mort, on maintenait facilement une discipline implacable.

Le dressage qu'on appelle « drill » dans l'armée suisse est une méthode d'éducation qui s'applique surtout à la partie animale de l'homme. Par le dressage, on éduque l'homme,

tout à fait comme un cheval, à réagir physiquement au rappel d'un son de voix ou d'un geste. Pour que le dressage obtienne un résultat satisfaisant, il faut que la mémoire du son, ou plutôt de l'intonation, déclenche, comme un réflexe, instantanément, le mouvement demandé. Ce résultat s'obtient du reste chez l'homme comme chez les animaux, par l'exercice infiniment répété, l'habitude, la peur des punitions et aussi la flatterie. Exercé sur une collectivité, il agit avec une force étonnante, qu'il ne faut cependant pas confondre avec la force magnétique qu'emploient certains chefs pour entraîner leurs hommes. Le dressage est, en effet, un moyen tout mécanique, tandis que le magnétisme agit par l'impulsion de la volonté. On peut magnétiser des foules qui n'ont jamais été dressées, et obtenir d'elles des effets analogues à ceux du dressage. Mais la force magnétique est rare ; tandis que tout officier, en s'y prenant avec méthode, obtiendra que ses hommes par l'habitude du dressage, obéissent automatiquement au son de sa voix ou à un geste ; ceci même sous l'empire d'émotions violentes, du danger, de la peur ou de la mort semée dans leurs rangs.

L'emploi habituel du dressage porte facilement les chefs à ne plus considérer les soldats que comme du matériel. Ce moyen d'éducation, si contradictoire qu'il puisse paraître à ceux qui sont conscients de la dignité humaine, constitue pour la discipline militaire une force de réserve précieuse. Mais cette force constitue un danger pour celui qui l'emploie. Que n'est-il possible de ne la confier, comme un secret, qu'à des officiers éprouvés. Entre les mains de trop jeunes gens, de nerveux, d'agités, et aussi d'indignes, elle devient un instrument de torture ou le prétexte à un plaisir malsain. Il est inadmissible qu'un officier en use, par vanité ou par plaisir; inadmissible aussi que par habitude, légèreté, ou pour flatter ses chefs, ou par faiblesse, on en use inutilement. Qui de nous, officiers, n'a pas commis le péché d'orgueil ?

Cependant, je le répète, l'emploi raisonné du dressage, ne serait-ce que pour éduquer l'autorité des chefs, demeure nécessaire. Il faut que l'officier connaisse les méthodes du dressage, sache les appliquer, et surtout soit conscient de cette force qu'il possède en réserve et dont il peut user à l'occasion. Mais de là à commander des séries de « portez et reposez arme » chaque fois qu'une troupe sort d'une forêt, cesse de tirer, rentre d'une course, il y a loin. Si j'étais officier supérieur, je condamnerais implacablement l'abus du dressage chez mes subordonnés.

Un autre moyen disciplinaire moins violent, mais tout aussi mécanique, consiste à régler avec un cérémonial particulier les rapports de politesse entre le chef et ses subordonnés. De là, les différentes sortes de salut, la position de « garde à vous » quand on parle à un supérieur, la déclinaison à grands cris de son nom et de ses fonctions quand passe un chef, les honneurs rendus par les sentinelles, le pas de parade exigé pour les subdivisions qui rencontrent un officier. De là aussi toute une étiquette souvent difficile à observer, souvent nuisible au service et qui distrait du temps de l'instruction purement militaire.

Je ne suis pas du tout d'avis que l'officier devrait se démocratiser davantage. Certains journalistes prétendent aujourd'hui que, pour le maintien de la discipline, il serait préférable que l'officier vécût complètement la même vie que le soldat, mangeât avec lui la même nourriture, dormît à ses côtés et que rien ne le distinguât dans son uniforme de ses subordonnés. Ceci conduit exactement à renverser toute discipline. L'officier, spécialement dans une armée de milice, et tout en demeurant l'égal de chaque citoyen lorsqu'il le retrouve dans la vie civile, doit, par la nature du mandat que l'Etat lui a confié, constituer, en temps de service, une catégorie à part. Il le mérite en récompense des périodes plus fréquentes pendant lesquelles il a servi pour gagner son grade, du temps qu'il a consacré à travailler pour obtenir une instruction militaire supérieure à celle des hommes. Il le mérite aussi pour avoir accepté une part de responsabilité que la plupart des soldats refuseraient.

Mais ceci ne suffit pas à justifier le cérémonial qui entoure chacun de ses gestes, lui complique l'existence et ne lui attire pas du reste de sérieuse considération de la part des soldats qui pratiquent mécaniquement ce respect. De tout ce qui concerne les honneurs, dans le règlement de service, je ne garderais pour ma part, que ce qui est susceptible d'enseigner la stricte politesse à certains soldats sortis de milieux mal éduqués.

On peut rattacher plus ou moins à ce qu'on appelle les honneurs, les moyens d'action dont la discipline militaire dispose pour relever le prestige de l'armée auprès des civils. Ces moyens, bien qu'ils me répugnent un peu, me semblent, pour longtemps, indispensables.

Tant que de nombreuses gens ne seront pas capables de saisir la mission de l'armée autrement que vue à travers certaines pratiques théâtrales qui provoquent l'enthousiasme populaire, il sera impossible de s'abstenir de ces procédés.

Evidemment, un défilé de troupes en musique, une revue, une parade, un exercice d'ensemble en public, satisfont à cet objet. En outre, ces manifestations récompensent souvent le soldat par l'attention dont il est l'objet de la part des spectateurs. Seulement, il ne faut pas faire précéder la manifestation d'ennuyeuses et innombrables répétitions, ni pratiquer la pédanterie, le bluff ou se livrer à de ridicules truquages.

Cela, nous l'avons vu de 1914 à 1917, et je prends à témoin les officiers qui, aux heures dangereuses, au lieu d'étudier sérieusement les méthodes de combat des armées belligérantes, ne pensaient qu'à perfectionner certaines prises d'armes pour le relevé journalier de la garde ou à organiser des défilés dans des moments inopportuns.

Enfin, si je suis d'avis de conserver quelques manifestations extérieures et théâtrales de la vie militaire pour impressionner les foules et les femmes, je ne comprends pas qu'on ne leur donne pas plus d'intérêt, d'attrait et de variété. On monterait parfois, à la place d'une fastidieuse parade, une cérémonie à la fois militaire et sportive, qui permettrait au public civil d'apprécier la force, la souplesse, l'habileté du soldat, l'armée n'en retirerait-elle pas un plus grand prestige? Pensez à l'état d'esprit joyeux, confiant, populaire qui règne entre la foule et les soldats un jour de courses militaires à Morges ou à Yverdon, et vous comprendrez ce que je veux dire.

\* \*

Un moyen d'éveiller la volonté de la discipline militaire dans une nation où les citovens sont essentiellement conscients de leurs droits, est de mobiliser tous les sentiments patriotiques, moraux et religieux et de les unir pour un travail depersuasion. Il est clair qu'en commençant à l'école, on favoriserait beaucoup ce résultat. Mais ce que j'entends, ce n'est pas une entreprise de raisonnement, pas même d'éducation, mais plutôt l'exaltation que l'on provoque par certains movens mécaniques, dont l'effet pourrait être comparé à l'action de la musique. C'est, si l'on veut, le système du « boniment », la magie des mots souvent répétés, les appels au drapeau, la suggestion des cœurs, des instincts. Mais ces moyens aboutiront-ils toujours dans la société actuelle qui commence à les regarder avec méfiance? Les Français, par exemple, qui ont créé les termes de « boniment » et de « bourrage de crâne », ne réagissent plus beaucoup à ces méthodes d'entraînement un peu surannées. Il semble que le souci d'éviter à leurs descendants l'invasion ennemie et le point de vue positif de la défense du foyer ont contribué pour beaucoup, au cours de la dernière guerre, à l'acceptation de la discipline militaire. La compréhension de cette nécessité librement reconnue a plus concouru à inspirer au « poilu » son abnégation, sa fermeté, son endurance, que les boniments sur l'honneur du drapeau, le sol sacré de la Patrie et la Liberté en péril. Il v a là un signe des temps. Qu'on use donc des grands mots, et de ce qu'on appelle les moyens d'action moraux, comme du dressage, avec discernement, aussi longtemps qu'on peut en obtenir encore certains résultats pratiques, mais en les rangeant aussi dans la catégorie des movens destinés à disparaître. Ainsi a-t-on vu disparaître pendant la guerre la fascination, qu'exerçaient sur certains esprits les titres héraldiques et la nécessité de recourir au duel pour venger son honneur.

Je n'ai pas encore parlé des châtiments comme moyen d'éducation. Il peut sembler révoltant qu'à notre époque, lorsqu'on parle de discipline militaire, on mette encore en avant la peur des châtiments. Mais dans la pratique, j'affirme que devant la bêtise, l'entêtement, la mauvaise volonté, la mollesse, l'inertie, la paresse et souvent la méchanceté de certains individus, il est impossible de s'en passer. Essayez d'élever des enfants sans les punir ou les menacer de le faire!

Si j'en crois les journaux, Lénine et Trotzky, dans une armée composée de citovens autrement soucieux que nous de leurs « droits à l'égalité » ont obtenu une discipline parfaite en usant et en abusant de la peine de mort pour châtier le moindre délit. Avec un système pareil on peut supprimer le dressage, le service de garde, les saluts aux supérieurs, on peut faire, manger et coucher les généraux avec la troupe et remplacer galons et étoiles par un brassard où est imprimé le grade. Mais ce système, qui permet aux Russes de maintenir une discipline de fer dans une armée destinée à détruire le militarisme européen, est trop contraire à la raison pour qu'on puisse l'employer chez les nations occidentales. Enfin, quoique ce soit vraiment le seul moyen facile de maintenir la discipline dans une armée démocratique, je doute que nos bolchévistes et nos communistes européens, élevés, malgré tout, dans une civilisation chrétienne, aient le courage de l'appliquer avec continuité.

Les châtiments n'en sont pas moins nécessaires pour faire obéir une armée composée de tous les citoyens libres et égaux d'une nation. Parmi ceux-ci en effet, il y aura toujours des individus rebelles par nature au service militaire, comme il y aura toujours certains dégénérés, chargés de tares héréditaires dont les vices ne pourront être réfrénés que par la punition. Comme du reste devant l'ennemi, il sera toujours nécessaire de maintenir la peine de mort pour éviter, parmi ses propres troupes, la défection, la trahison ou l'espionnage.

La peine de mort est un moyen de discipline nécessaire à la guerre, mais inapplicable en temps de paix.

Il en est de même de l'instinct guerrier qu'il est impossible de susciter en temps de paix chez des citoyens éduqués en sens opposé par l'école et la société. Il serait dangereux d'ailleurs de réveiller des instincts sauvages dont on a eu tant de peine parfois à assoupir les germes. Mais ce qu'on peut faire sans péril, c'est de développer chez les soldats l'esprit d'aventure par l'éducation sportive et le contact avec la nature. Développement du sens d'observation, de conservation, de poursuite ou de fuite en pleine nature. Développement des sens : de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Songez combien il est difficile de familiariser la plupart des jeunes gens avec certains états de la nature, comme la nuit, la pluie, ou encore avec certaines régions que la civilisation n'a pas atteintes, comme les forêts et la montagne.

Il y a là matière à toute une pédagogie nouvelle dont le général Baden-Powell, avec le scoutisme, a découvert les principes et qui serait susceptible d'un développement autrement fructueux. Il est facile de supposer les résultats qu'on pourrait tirer du scoutisme en l'appliquant sans arrière-pensée de propagande religieuse ou morale à des recrues de vingt ans. Dès l'arrivée à la place de rassemblement, prenez-moi trente de ces garçons, avec des tentes, des provisions, un médecin, un appareil téléphonique de campagne, un officier, quelques sous-officiers, et emmenez-les tout de suite loin des corps de garde, des cantines et des chambrées, coucher au beau milieu d'une forêt. Et là, consacrez quinze jours entiers, avec entre deux un dimanche de congé pour se refaire, à se débrouiller, à leur apprendre à allumer des feux, à cuire des aliments, à se retrouver de jour et de nuit à travers bois, à installer une tente et à y dormir. Je vous promets qu'au retour, vos recrues seront plus près d'être soldats que celles qui pendant le même temps auront appris à s'aligner, à s'annoncer, à faire le salut militaire et à étudier le service de garde dans les corridors et sur les places d'armes d'une caserne.

Et après cela, tout en continuant cette culture physique, on pourrait facilement initier les recrues aux spécialités du métier de soldat : emploi des différentes armes, des différents modes de traction ou de locomotion, des moyens scientifiques ou professionnels de concourir au but de l'armée, téléphone, signaux optiques, hygiène, enfin de tout ce qui sert de près ou de loin à la guerre, depuis le camouflage jusqu'au dressage des pigeons ou des chiens. Et ceci, en débarrassant cet apprentissage des exercices de dressage, quitte à reprendre, une fois le soldat formé, et, croyez-moi, déjà sérieusement discipliné

par cette éducation à la fois physique et professionnelle, à l'aide de quelques exercices d'ensemble pour obtenir une exécution rapide et ponctuelle au commandement ou au signe du chef.

Tous ces moyens de développer les aptitudes sensorielles, physiques, pratiques, professionnelles et intellectuelles des soldats en taut qu'instrument de combat actif, résistant et débrouillard, sont en général assez méprisés des instructeurs. On leur préfère volontiers les règlements, la tradition militaire et les formes qui s'y rattachent : en deux mots, on préfère l'esprit militaire à l'esprit guerrier, et le service de garde au service de campagne.

C'est en raison de ce sentiment que le service en montagne a été discrédité pendant si longtemps chez nous par le haut commandement de l'armée. Et cela dans un pays où la guerre, d'une façon ou d'une autre, finira toujours par emprunter un terrain de montagne, et où la montagne demeure pour notre armée un élément de défense et de succès que les fortifications construites avec tant de peine dans les régions de plaine ne pourront jamais égaler.

\* \*

Dans les pages qui précèdent, après avoir constaté la nécessité de réformer la discipline militaire, j'ai cherché à en définir l'essence. J'ai exposé ensuite les moyens d'action dont disposait la discipline au temps des armées de mercenaires, et j'ai examiné ceux dont on pouvait encore user pendant la période de transition que traversent nos armées de citovens.

Rédiger maintenant les lois d'une discipline nouvelle plus appropriée à nos institutions et à celles de l'avenir, exigerait une étude énorme et qui dépasse ma compétence. C'est tout au plus si je puis indiquer quelques points de repère à ceux qui cherchent comme moi à résoudre ce problème si complexe d'une adaptation de la discipline militaire à des armées composées d'hommes libres, égaux, conscients de l'être et que la civilisation a privés de l'instinct animal de défense.

Problème de conciliation difficile. Mais de même qu'un gouvernement démocratique parvient à maintenir l'équilibre

entre l'anarchie, la bureaucratie et la dictature, de même il est possible d'établir une discipline librement consentie qui concilie l'état militaire et celui du citoyen libre et conscient de sa liberté.

Il faudrait, me semble-t-il, chercher la base de cette nouvelle discipline moins dans les boniments patriotiques ou moraux que dans le point d'honneur professionnel et sportif.

J'ai entendu quelqu'un qui avait fait la guerre dire que l'armée des dernières années ressemblait à une grande usine. Bien que ce mot implique l'idée de spécialisation professionnelle, et bien que le mot de spécialisation à propos d'instruction militaire effraie les pédagogues, je n'en affirme pas moins que la spécialisation professionnelle est le meilleur moyen pour former des soldats aptes à la guerre moderne.

C'est peut-être en étudiant de très près la discipline des syndicats qu'on trouverait la clef du programme. A tout moment, on peut juger les résultats de cette discipline implacable à laquelle obéissent tous ceux qui travaillent de leurs mains. Il n'est pas un de ces ouvriers, qui pourtant sont des hommes libres, qui refuserait de sacrifier son gain ou même sa vie pour le syndicat auquel il appartient. Il le fait de plein gré, par entraînement, par raison, et par orgueil professionnel.

Aussi bien, que de procédés d'usine ne faut-il déjà pas dans l'organisation des équipes de chars d'assaut, des équipages de sous-marins et des escadrilles d'avions, équipes rappelant beaucoup celles qui travaillent dans une cloche à plongeur ou dans une chambre de mine. Chacun de ces éléments a dû s'adapter à une discipline particulière et professionnelle qui pourrait aussi bien convenir à la batterie ou à la compagnie d'infanterie.

Je viens d'employer le terme d'équipe à propos de petits organismes militaires ayant adopté par nécessité une discipline et un point d'honneur propre à leur fonction <sup>1</sup>. Les sports ont depuis longtemps adopté le même terme pour dési-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D'après le règlement de manœuvre de l'infanterie française le *groupe* se compose de deux équipes. (Réd.)

gner une petite troupe de joueurs unis dans une discipline librement acceptée pour concourir au succès collectif de leur association.

Cette discipline de l'équipe sportive qui tantôt travaille sous le commandement d'un chef, comme au football, tantôt par efforts individuels successifs mais disciplinés, comme dans les tournois d'épée, devrait être l'objet d'une étude très approfondie.

Dans notre armée on se méfie beaucoup du sport. Lorsque parut, en 1917, une ébauche de règlement pour le jet de la grenade, l'article 1er de cet ordre d'armée (ordre d'armée Nº 70 916) portait qu'il fallait « veiller à ce que le lancement de la grenade ne prît pas le caractère d'un sport » — je cite textuellement. Et cette instruction continuait ainsi : « Les exercices ne seront pas longs mais devront revêtir l'allure d'un drill sévère... Si la troupe n'est pas persuadée qu'elle a , devant elle un travail intensif, les exercices ne seront pas ce qu'ils doivent être et l'esprit militaire de la troupe en souffrira... » Ces quelques mots expriment, mieux que tout ce que j'ai pu dire, l'état d'esprit du haut commandement pendant la guerre vis-à-vis de l'introduction des sports dans l'armée. Il y voyait avant tout un danger pour ce qu'il appelait l'esprit militaire.

Un chef d'escadrons d'artillerie lourde m'a dit qu'actuellement, en France, tout le temps qui n'était pas strictement consacré à l'instruction technique des hommes était réparti entre les différents sports athlétiques que les soldats pratiquaient non pas en uniforme mais le torse nu et les jambes nues comme dans les stades. Il ajoutait que, pour la bonne marche des sports dans l'armée, il était indispensable que les officiers y prissent part en tant que chefs d'équipe. Aussi chacun d'eux était-il commandé à tour de rôle pour un stage à l'école de Joinville où l'on voyait, paraît-il, des scènes curieuses. Que penserait notre haut commandement d'une partie de football où les équipes seraient composées de chefs d'escadrons dirigés par un colonel?

Il serait bon d'y envoyer ceux de nos chefs qui doutent

que la discipline qu'on pratique dans les équipes vaille celle des règlements militaires.

Ils y apprendraient comment des hommes libres peuvent non seulement se plier aux épreuves corporelles mais encore dompter tous les soubresauts d'amour-propre personnel au profit de l'honneur de l'équipe à laquelle ils sont fiers d'appartenir.

Ce sacrifice tout désintéressé, ce point d'honneur, ce juste orgueil subordonné à celui de la collectivité, qui caractérise les équipes de football, d'épée, de vole, de skieurs, pourquoi ne l'introduirait-on pas dans l'armée, avec les équipes de patrouilleurs, de cyclistes, d'observateurs, de montagnards? Pourquoi n'v aurait-il pas à côté de nos sociétés équestres et de nos sociétés de tir, des sociétés de skieurs, de grenadiers, de mitrailleurs, de troupes d'assaut, de téléphonistes de campagne, et de patrouilleurs? Les manœuvres à double action, dans le cadre des petites unités, sont aussi amusantes et guère plus fatigantes qu'un match de football. Pourquoi dans les exercices de service en campagne, n'arriverait-on pas à pratiquer la discipline des équipes sportives et à utiliser l'émulation de leur point d'honneur particulier ? Est-ce parce que cela supprimerait les arrière-pensées de punition, d'énervement, d'agitation, d'« engueulée » pour le soldat et d'embêtement pour le chef, qui empêchent chacun de se livrer au plaisir très réel que comporte le « sport émouvant de la chasse à l'homme », comme disait un divisionnaire aujourd'hui défunt.

Je n'insiste pas davantage sur ces deux points: l'étude de la discipline ouvrière et celle de la discipline sportive. On y trouverait, j'en suis sûr, les éléments d'un nouveau règlement, dont l'application conviendrait autrement mieux à nos milices que l'observation des règlements surannés inspirés par ceux des armées du Roi au XVIIIe siècle. L'étude serrée de l'activité des armées belligérantes pendant la guerre mondiale et de l'esprit qui les animait devrait constituer une autre source de renseignements qui seraient précieux.

Puissent les réformateurs qui sentent la nécessité de transformer la discipline militaire, entreprendre parallèlement ces études et en imposer les résultats à ceux qui sont chargés de diriger les destinées de notre armée. Espérons que les « directives » qui inspireront ces travaux seront exprimées d'une façon assez claire et assez autoritaire pour permettre le nettoyage absolu de tous les préjugés archaïques et de toutes les pédanteries qui encombrent l'intelligence de trop d'éducateurs militaires. Car ce nettoyage radical doit être ordonné et exécuté par ceux qui dirigent l'armée. C'est d'en haut que doit venir le signal. Ce serait une grave erreur de la part de nos dirigeants d'attendre une contrainte venant d'ailleurs, et il serait douloureux de voir l'esprit militaire ruiné par ceux-là mêmes qui, désireux de le conserver trop jalousement, ne sauraient le comprendre qu'avec le maintien de modes surannées et par l'emploi de moyens périmés.

Capitaine Cingria.

